

## Charte de Santé et de Sécurité

La Santé et la Sécurité de notre personnel propre, du personnel des firmes travaillant sur nos sites, des fournisseurs et des visiteurs s'y présentant sont au cœur de nos préoccupations.

Nous nous engageons à faire de cette Charte de Santé et de Sécurité une priorité quotidienne et à mettre tout en œuvre afin d'atteindre un niveau d'excellence dans nos résultats de Santé et de Sécurité.

Pour y parvenir, nous affirmons notre engagement dans les principes suivants :

- Assurer en permanence à tout le personnel un environnement de travail sûr, propre et sain et mettre à sa disposition tous les moyens et ressources nécessaires pour atteindre ce but,
- Être exemplaire vis-à-vis des exigences légales, des exigences des parties intéressées et de toutes les autres exigences souscrites par le groupe ArcelorMittal,
- Identifier, évaluer, supprimer ou minimiser les risques industriels et sanitaires sur les postes et environnements de travail, ceci dans le cadre d'une démarche de prévention et d'amélioration continue,
- Poursuivre le programme de développement et de mise à jour des consignes et méthodes de travail. Veiller à leur application et tester les situations d'urgence,
- Inciter tout le personnel, quelque soit son niveau hiérarchique, à faire preuve d'un comportement individuel exemplaire pour sa propre sécurité et celle d'autrui en faisant preuve de vigilance partagée, de respecter les installations, les outils ainsi que les environnements de travail,
- Déterminer les compétences nécessaires aux postes de travail, donner les formations pour permettre au personnel d'acquérir les compétences ad hoc et les conserver grâce aux recyclages,
- S'assurer que l'ensemble du personnel soit sensibilisé, ait conscience de la pertinence et de l'importance de la santé et de la sécurité dans ses activités et exiger le respect des consignes et méthodes de travail liées à la santé et à la sécurité,
- Développer une culture où tout travail à risques est interrompu par l'application pour chacun de son droit de retrait sans représailles et la collaboration active à la recherche d'une méthode de travail sûre,
- Exiger que les firmes partenaires appliquent strictement les mêmes règles que le personnel propre et que ces firmes soient sélectionnées en considérant leurs performances en matière de sécurité et de santé, au même titre que les critères techniques et économiques,
- Maintenir les mécanismes de consultation et de participation des travailleurs et des partenaires sociaux,
- Communiquer en toute transparence en matière de santé et de sécurité en interne comme dans tout le groupe ArcelorMittal ainsi qu'avec les parties intéressées.

L'adhésion à cette charte de Santé et Sécurité :

- Implique la contribution active de chacun à l'amélioration des conditions de sécurité et de prévention des accidents, quelque soit son niveau hiérarchique.
- Constitue un élément important de l'évaluation des performances du site et de chaque individu.

Chacun de nous doit être conscient qu'aucune priorité ne peut s'exercer au détriment de la Santé et de la Sécurité et que l'excellence dans ces deux domaines contribue au développement de nos sites.

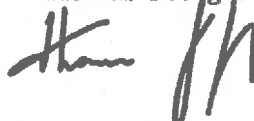
Fait à Belval le 01 août 2019

Roland Bastien



Fait à Differdange, le 01 août 2019

Thomas Georges



Fait à Rodange, le 01 août 2019

Henri Reding

